

Amplifier le soutien aux aidants : une priorité !

📅 Publié le 4 octobre 2024

👤 De Uniopss

SANTÉ

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

INFO NATIONALE



Dans le cadre de la Journée nationale des aidants du 6 octobre, l'Uniopss appelle les pouvoirs publics à mettre en œuvre concrètement un certain nombre de préconisations et recommandations indispensables, pour apporter aux aidants, majoritairement des femmes, la reconnaissance et le soutien dont ils/elles ont besoin.

9,3 millions de personnes déclarent apporter une aide régulière à un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie en 2021 (DREES 2023). Un chiffre appelé à s'accroître dans un contexte d'augmentation de la part des personnes en perte d'autonomie - en lien avec l'allongement de la durée de la vie - couplée à une approche domiciliaire des politiques publiques. Les personnes atteintes de troubles psychiques mobilisent également fortement leurs proches qui endossent le rôle d'aidant familial.

L'ensemble de ces aidant(e)s, essentiellement des femmes, apportent ainsi à leur conjoint, parent, enfant, frère ou sœur, un accompagnement dans les activités de la vie quotidienne (se laver, se nourrir...) mais aussi un soutien moral, voire financier. La charge mentale est souvent lourde, affectant l'état de santé de ces personnes (physiquement et moralement), et impactant leur vie sociale et professionnelle. Les constats sont connus, des recommandations ont été formulées, à l'instar du Rapport de l'IGAS sur l'offre de répit pour les aidants, de la stratégie de mobilisation et de soutien pour les aidants 2023-2027 ou encore des recommandations de la Haute Autorité de Santé de juin 2024. En septembre dernier, le gouvernement a, par ailleurs, lancé une campagne de communication pour rendre visibles et accompagner les aidants, assortie d'un nouvel espace web dédié.

L'Uniopss appelle à ce que l'ensemble des démarches visant à améliorer l'accès et la qualité du répit pour les aidants soient poursuivies et traduites concrètement. Cela inclut l'ouverture des conditions d'accès au droit au répit sur l'ensemble du territoire et l'assurance d'un financement durable pour le soutien aux aidants. L'Uniopss plaide également pour une augmentation des ressources allouées aux plateformes de répit et d'accompagnement. L'objectif global étant de développer une offre accessible à un plus grand nombre d'aidants, en tenant compte de leurs besoins spécifiques, et de limiter le reste à charge, souvent important, pour les familles.

Il est, en outre, essentiel de mettre davantage l'accent sur le repérage des aidants (qui n'ont parfois pas conscience de leur « rôle »), ainsi que sur la prévention des risques d'épuisement et d'isolement social.

Rappelons enfin que les personnes « aidées » peuvent elles-mêmes être « aidantes ». C'est notamment le cas dans le domaine de la santé mentale, où la pair-aidance se développe avec succès et gagnerait à être davantage reconnue, via notamment le développement de formations diplômantes.

Contact presse

Valérie Mercadal

01 53 36 35 06

vmercadal@uniopss.asso.fr

Communiqué de presse du 04/10/2024

Numéro de fiche

112.41 Ko